

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VII-03

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, des actions mises en oeuvre à l'initiative d'institutions départementales à vocation économique, visant à la promotion du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BILAN 2005

Au cours de l'année, la Commission Départementale de Promotion a examiné différents dossiers qui ont fait l'objet d'une décision en Commission Permanente. La liste de ces dossiers figure en annexe du présent rapport.

Les opérations qui ont bénéficié d'un financement départemental sont réparties de la façon suivante :

1) Actions de promotion institutionnelles programmées par le Conseil Général :

- en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme :
 - participation en 2005 à 19 foires et salons en France et à l'étranger, dont 13 dans le cadre de Pôle Sud Ouest,
 - la promotion du tourisme de proximité.
- Réédition de l'ensemble des publications relatives aux différentes filières du tourisme :
 - gîtes de France, Loisirs Accueil, Circuit des Saveurs, randonnées, clévacances,...
 - Participation aux différentes manifestations permettant de réaliser une promotion des produits du terroir (Festival de jazz, Festival Alors Chante, Salon International de l'Agriculture, Salon « Saveurs »...).

2) Concours financier aux opérations promotionnelles émanant de nos partenaires :

- Actions de promotion et de communication inscrites dans les Contrats de Pays,
- Renouvellement des manifestations liées à l'animation du Canal du Midi (Festival Convivencia organisé par l'Association Chèvrefeuille),
- Diverses opérations de promotion portées par les institutions consulaires.

Le bilan financier 2005 s'établit ainsi :

<i>FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION</i>	<i>ENVELOPPE 2005</i>	<i>ENGAGEMENTS 2005</i>
Promotion départementale		
Foires et expositions	275 000,00 €	291 003,00 €
Catalogues et imprimés	90 000,00 €	86 504,00 €
Divers - Tourisme de proximité	107 000,00 €	106 687,00 €
Sous Total	472 000,00 €	484 194,00 €
Participation à la Promotion Départementale	58 000,00 €	45 673,00 €
TOTAL	530 000,00 €	529 967,00 €

ORIENTATIONS 2006

Le Comité Départemental du Tourisme et nos divers partenaires nous proposent pour 2006 un certain nombre d'actions pour lesquelles je vous demande d'en adopter le principe :



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2005 du fonds départemental de promotion ;
- Approuve les actions suivantes pour 2006, proposées par le Comité départemental du tourisme et les divers partenaires du Conseil Général :

Participation à 22 foires et salons professionnels dont :

▪ Avec le Comité Départemental du Tourisme : 6

a) En Europe :

Salon des vacances d'Utrecht (Pays Bas) du 10 au 15 janvier 2006,
Salon des Vacances de Charleroi (Belgique) du 21 au 26 février 2006,
Salon des Vacances de Liège (Belgique) du 14 au 19 février 2006,

b) En France :

Salon du Tourisme de Toulouse du 10 au 12 février 2006,
Destination Midi-Pyrénées à Toulouse
Rendez vous France Paris 2006.

▪ Avec Pôle Sud Ouest (Tarn-et-Garonne, Gers et Lot-et-Garonne) : 13

a) Les Salons de Proximité :

Salon du Tourisme de Nantes du 10 au 12 février 2006,
Salon du Tourisme de Bordeaux du 24 au 26 février 2006,
Salon Tourissima de Lille du 3 au 5 février 2006,

b) Les Salons sur le marché Parisien :

Salon Deptour à Paris le 10 janvier 2006
Salon Ailleurs en France de Paris du 27 au 29 janvier 2006,
Marchés Flottants de Paris en septembre 2006,
Salon nautique de Paris en décembre 2006.

c) Les Marchés Etrangers :

Salon "Vive la France" à Londres du 20 au 22 janvier 2006,
 Salon FITUR à Madrid du 25 au 29 janvier 2006,
 Salon des Vacances de Bruxelles du 9 au 13 février 2006,
 Médiatour Italie en avril 2006,
 Salon SITC de Barcelone du 4 au 7 mai 2006,
 Marché à Bruxelles en septembre 2006,

▪ Avec le Relais Départemental des Gîtes Ruraux : 1

▪ Participation à différents salons (fête des goûts et des saveurs...) afin de promouvoir le tourisme vert et le tourisme gastronomique.

▪ Avec les Consulaires : 2

▪ Avec l'Association Interconsulaire : participation au Salon "Saveurs", à l'espace Champeret à Paris, en décembre 2006.

▪ Avec la Chambre d'Agriculture : participation au Salon International de l'Agriculture à Paris en mars 2006.

manifestations départementales :

Concours Agricole (octobre 2006),
 Festival Alors Chante,
 Festival de Jazz.

poursuite des opérations de communications suivantes :

▪ Réédition des documents touristiques départementaux suivants :

- Gîtes de France,
- Loisirs Accueil,
- Clévacances,
- Logis de France ;
- Le Tarn-et-Garonne, Pays de l'Aventure Douce version française et étrangère,
- Hôtellerie de plein air,
- Circuit des Saveurs,
- Circuit de Randonnée,

▪ Campagne de communication sur le marché de proximité et campagne de communication en direction des entreprises du Tarn-et-Garonne,

▪ Campagne de communication à Paris et en Région Parisienne pour accompagner des opérations de promotion dans cette région.

- Faire connaître l'image touristique du Tarn-et-Garonne en optimisant les outils de communication (site internet, annonces, stands, éditions...).
- Accroître la notoriété de la destination Tarn-et-Garonne en développant les séjours et en fidélisant la clientèle.

- approuve les enveloppes financières suivantes :

<i>IMPUTATIONS</i>	<i>ENVELOPPES</i>	<i>ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT</i>	
	2006	2006	2007
62331.91 Foire et Expositions	270 000	220 000	50 000
6236.91 Catalogues et Imprimés	90 000	90 000	/
62381.91 Promotion	105 000	65 000	40 000
657412.91 Participation à la Promotion Départementale	67 000	47 000	20 000
TOTAL	532 000	422 000	110 000

- Ratifie les crédits de paiement suivants sur le budget départemental :

- 235 544 € sur l'article 62331 sous-fonction 91,
- 90 000 € sur l'article 6236 sous-fonction 91,
- 122 844 € (65 000 € au titre de 2006 et 57 844 € au titre de 2005) sur l'article 62381 sous-fonction 91,
- 76 651 € (47 000 € au titre de 2006 et 29 651 € au titre de 2005) sur l'article 657412 sous-fonction 91.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,